

dépensées à cause du désarmement. Je ne crois pas cependant qu'il serait très sage de pénaliser ainsi les pays qui, conscients de leurs obligations, réduisent leurs dépenses en armements.

"Je suis beaucoup plus attiré par la ligne de pensée mise de l'avant plus tôt cette année par le président de la France. S'il doit y avoir des pénalités, je crois qu'elles devraient frapper les pays qui, par leurs dépenses militaires excessives et d'autres gestes du genre, entretiennent l'insécurité des autres. J'espère que l'on pourra approfondir ces idées avant que ne prenne fin cette session.

Avantages de la stratégie de l'asphyxie

"Il me semble que la stratégie de l'asphyxie comporte par ailleurs un certain nombre d'avantages. Elle va bien au-delà de la simple déclaration d'intentions, puisqu'elle se propose d'agir effectivement, bien que graduellement, sur la mise au point de nouvelles armes stratégiques. Et cela de trois façons: en gelant le stock de matières fissiles disponibles; en empêchant que ne soient soumises à l'expérience les techniques inventées en laboratoire; en réduisant, enfin, les sommes affectées aux dépenses militaires. Cette stratégie est aussi réaliste parce qu'elle tient pour acquis, qu'au moins pour les prochaines années, le désarmement nucléaire complet est probablement irréalisable. Elle permet au surplus d'éviter certains problèmes que rencontrent actuellement les négociateurs, dans la mesure où elle n'entraîne pas des calculs complexes d'équilibre et laisse aux pays dotés d'armes nucléaires une certaine souplesse dans l'ajustement de leur puissance, grâce à l'usage des techniques existantes. Enfin, elle peut diminuer les risques de conflit qui accompagnent fatalement l'essor technique issu de la concurrence stratégique.

"L'intention dernière d'une stratégie de l'asphyxie est d'arrêter la course aux armements dès l'étape du laboratoire. Mais toute offre visant à stopper cette course à un stade ultérieur constitue un progrès réel vers le désarmement. En ce sens, le président des États-Unis a fait montre de clairvoyance, au cours des dernières semaines, en remettant à plus tard toute décision sur la fabrication d'un nouveau type d'arme tactique nucléaire. Nous devons tous espérer que la réponse de l'Union soviétique à ce geste permettra de retarder indéfiniment la décision à cet égard.

Délégation du Canada

Dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, la délégation du Canada à la Session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement comprenait les membres suivants:

Représentants — M. William Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada près les Nations Unies à New York; M. R. Harry Jay, ambassadeur et représentant permanent du Canada près les Nations Unies à Genève; M. Kenneth B. Williamson, ministre des Affaires extérieures.

Observateurs parlementaires — M. Marcel Prud'homme, député, président du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, ainsi que les députés: M. Gus MacFarlane, M. Douglas Roche, M. David MacDonald, M. Andrew Brewin.

Experts-conseils — M. Norman Alcock, président de l'Institut canadien de recherches pour la paix, Oakville; Dr. W. Harriet Critchley, Institut des relations internationales, Université de la Colombie-Britannique; M. William Epstein, ancien directeur de la Division du désarmement du Secrétariat des Nations Unies; M. Albert Legault, professeur de sciences politiques à l'Université Laval et directeur général du Centre québécois de relations internationales; M. Murray Thomson, Conseil canadien pour la coopération internationale (Ottawa) et secrétaire à l'éducation pour le "Projet Ploughshares".

La délégation était assistée d'un certain nombre de conseillers des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale ainsi que des missions permanentes du Canada près les Nations Unies à New York et à Genève.

La non-prolifération

"Voilà pour la dimension verticale de la question nucléaire. Permettez-moi maintenant de traiter de la dissémination horizontale des techniques nucléaires.

"Certains envisagent la prolifération des armes nucléaires avec résignation. Ils soutiennent qu'elle est inévitable et ne voient donc aucune utilité à imposer des contraintes indues aux échanges interna-

tionaux, dans le domaine de l'énergie nucléaire, comme façon d'enrayer le processus.

"Je ne partage pas cette façon de voir. Je remarque avec satisfaction que la liste des pays qu'on dit prêts à se doter d'armes nucléaires n'est pas très différente de ce qu'elle était il y a une dizaine d'années. Je crois qu'une plus grande dissémination des armes nucléaires réduirait sérieusement la sécurité mondiale et qu'il incombe donc aux gouvernements de définir leurs politiques en postulant que cette prolifération peut être contenue.

"Le Canada a peut-être fait davantage que la plupart des autres pays pour encourager la mise en place d'un système efficace de non-prolifération. Cela tient, en partie, à des données de notre histoire. Mais, surtout, cela rejoint l'opinion publique canadienne qui ne croit pas que nous servirions la cause d'un ordre mondial rationnel si nous néglignons d'assujettir nos exportations nucléaires aux garanties les plus sûres.

Politique canadienne de garanties

"Je n'estime pas devoir justifier la politique de garanties qu'impose le Canada, bien que d'aucuns la juge trop sévère. Le Canada ne demande à autrui que ce qu'il s'est lui-même imposé de plein gré en adhérant au Traité sur la non-prolifération. Nous avons refusé de subordonner nos exigences de garanties à nos intérêts commerciaux et nous n'avons pas hésité à perdre des marchés lorsqu'on n'acceptait pas nos conditions. Par ailleurs, nous avons partagé librement notre technique avec les pays en voie de développement et nous avons exigé les mêmes garanties de tous, sans traitement différentiel et sans tenter d'établir une distinction entre les intentions et les possibilités d'utilisation des installations nucléaires.

"Le Canada a jugé nécessaire de se doter d'une politique nationale, même si les échanges nucléaires tombaient déjà sous le coup de règlements internationaux. Si nous avons agi de la sorte, c'est que nous étions vraiment préoccupés de notre rôle de fournisseur nucléaire. Le régime de garanties internationales dans sa forme d'alors nous semblait peu adapté aux problèmes engendrés par les progrès de la technique nucléaire. Notre objectif était donc de provoquer un nouveau consensus international, plus efficace, sur cette question.

(suite à la page 8)